

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 17 décembre 2020
Compte-rendu affiché le 23 décembre 2020
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35
Présidente : Mme Véronique SARSELLI
Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général
des services

OBJET

17

**Acquisition partielle
de la parcelle AX 296 (149 m²)
– propriété PEYRON**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à mme MOUSSA pour le rapport n° 1), FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (pouvoir à mme VIEUX-ROCHAS jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport n° 4), de PARDIEU

Membre absente excusée : Mme TORRES (pouvoir à Ph. SCHMIDT, à son arrivée, à partir du rapport n°4)

Monsieur BARRELLON, Adjoint au Maire, explique que la première phase de travaux de restauration du pont siphon de Beaunant a consisté, en 2018, dans le confortement des ouvrages de soutènement des terres sous fondations de culée ouest, des piles 1 à 4 et des terres sous les 4 arches les plus occidentales.

Dans ce cadre, la Ville a signé en janvier 2019 avec monsieur Frédéric PEYRON propriétaire de la parcelle AX 296, sise 2 chemin Verzieux-Ducarre contiguë à l'aqueduc, une convention autorisant la Ville à accéder et à passer sur sa propriété aux fins de réaliser ces travaux.

La Ville a entrepris des démarches auprès de monsieur PEYRON pour l'acquisition partielle de son tènement, suivant les documents géométriques établis pour la division de la parcelle AX 296 pour 149 m² (voir document joint), devant servir de plateforme d'approvisionnement pour les travaux d'entretien courant de l'aqueduc.

Monsieur PEYRON a accepté la proposition financière faite par la Ville au prix de 50€/m² soit pour les 149 m² un prix total de 7 450,00 €.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le projet d'acquisition partielle par la Ville de la parcelle de monsieur PEYRON, demeurant 2 chemin Verzieux-Ducarre pour une surface de 149 m² au prix de 7 450,00 €,
- AUTORISER madame le Maire à confier la formalisation et la réitération de l'acte d'acquisition à l'étude notariale FIDEIS sise place Xavier Ricard et à représenter la Ville pour la signature de tous actes concernant sa mise en place juridique.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'acquisition partielle par la Ville de la parcelle de monsieur PEYRON, demeurant 2 chemin Verzieux-Ducarre pour une surface de 149 m² au prix de 7 450,00 €,

- AUTORISE madame le Maire à confier la formalisation et la réitération de l'acte d'acquisition à l'étude notariale FIDEIS sise place Xavier Ricard et à représenter la Ville pour la signature de tous actes concernant sa mise en place juridique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : plan

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI